

# Compte-rendu de la Séance du conseil municipal du 04 Avril 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Claude\_PHILIP

<u>Présents</u>: M PHILIP, M JULIER, M BOURGADE, M BERMOND-GONNET, MME HERNANZ, MME SEYLLER, MME AHBIB, MME BERGER, MME CRUZ, MME EL HAOUESSE, MME ROMERO, M ANDRE, M CHARMASSON, M MABY.

<u>Procurations</u>: M GRIVOLAS pour M PHILIP, MME ESSIG pour M JULIER, M LAVAUD pour M CHARMASSON, MME CHABAUD pour M MABY, M DELORME pour MME ROMERO.

Secrétaires de séance : M BERMOND-GONNET.

### 1) Adoption PV de la séance du 22 Février 2017

Il s'agit d'adopter le PV du conseil municipal du 22 Février 2017.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE: MME SEYLLER, M LAVAUD, MME BERGER, M CHARMASSON, M DELORME, MME

CHABAUD, M MABY

1 ABSTENTION: MME ROMERO

### 2) Subventions liées à des manifestations ou évènements (délibération 14-2017)

### Rapporteurs: Claude PHILIP & Pascale HERNANZ

### **EXPOSENT**

Il s'agit d'octroyer une subvention à des associations ou un organisme en raison de manifestations ou d'évènement qui vont se dérouler prochainement, et présenté ci-dessous :

Bénéficiaire	Manifestations/Evènements	Date	Subvention allouée
Soleil d'automne	Sortie du 3éme âge	29/06/2017	6 000 €
Anim Tavel	Fête votive	9-10-11-14/07/2017	6 000 €
ODG Tavel	Couleur tavel	15/07/2017	6 500 €

#### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- D'OCTROYER les subventions selon les modalités présentées dans l'exposé.

# **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée à l'unanimité.

# 3) Adhésion des communes de Roquemaure et Saint Laurent des Arbres au SI CES (délibération 15-2017)

RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Bernard JULIER

### **EXPOSENT**

Les communes de Roquemaure et de Saint-Laurent des arbres souhaitent adhérer au syndicat intercommunal du collège de Roquemaure

Outre la décision du comité syndical, il appartient à chaque commune de se prononcer afin que cette intégration soit valable.

#### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la décision favorable du comité syndical en date du 9 Février 2017 d'accepter l'adhésion de Roquemaure et de Saint-Laurent des arbres,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur l'intégration de Roquemaure et de Saint-Laurent des arbres au syndicat intercommunal du collège

#### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par à l'unanimité.

### 4) Adhésion de la commune de Saint Laurent des Arbres au SIIG (délibération 16-2017)

#### **RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Bernard JULIER**

#### **EXPOSENT**

La commune de Saint-Laurent des arbres souhaite adhérer au syndicat intercommunal d'information géographique.

Outre la décision du comité syndical, il appartient à chaque commune de se prononcer afin que cette intégration soit valable.

#### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la décision favorable du comité syndical en date du 8 Mars 2017 d'accepter l'adhésion de Saint-Laurent des arbres,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur l'intégration de Saint-Laurent des arbres au SIIG et d'acter le nouveau périmètre modifiant ainsi le statut du SIIG (retrait de Montfaucon et de Roquemaure).

# **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par à l'unanimité.

# 5) Compte administratif 2016 (délibération 17-2017)

### **RAPPORTEURS: Richard BERMOND-GONNET**

### **EXPOSENT**

Il convient d'examiner le compte administratif 2016 de la commune, identique en tout point au compte de gestion voté le 22 Février 2017, qui s'établit comme suit :

# Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	564 989.50€
012	Charges de personnel	849 762.22€
014	Atténuation de produits	108 000.00€
065	Autres charges	186 615.33€
066	Charges financières	51 456.58€
067	Charges exceptionnelles	25 300.18€
	Total	1 786 123.81€
023	Virement en investissement	0.00€
	Total Général	1 786 123.81€

# Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	63 358.90€
070	Produits des services	224 369.27€
073	Impôts et taxes	1 701 875.97€
074	Dotations	132 993.91€
075	Autres produits	3 504.41€
077	Produits exceptionnels	4 608.99€
	Total	2 130 711.45€
042	Opérations d'ordre	11 128.54€
	Total Général	2 141 839.99€

Résul	tat de	l'exercice	2016

355 716.18€

# Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Montant
016	Emprunts	173 337.85€
	Opérations (cumulées)	312 225.71€
=	Total	485 563.56€
040	Opérations d'ordre	11 128.54€
041	Opérations patrimoniales	469 462.22€
	Total dépenses d'ordres	480 590.76€
	Total général	966 154.32€

# Recettes d'investissement

Intitulé	Montant
Subventions	109 202.13€
Emprunts	300 000.00€
Total	409 202.13€
Dotations, fonds divers	65 062.35€
Excédent de fonct° capitalisé	410 794.82€
Total	475 857.17€
Opérations patrimoniales	468 798.13€
Total général	1 353 857.43€
	Subventions  Emprunts  Total  Dotations, fonds divers  Excédent de fonct° capitalisé  Total  Opérations patrimoniales

# Soit en investissement :

Résultat de l'exercice 2016	387 703.11€
-----------------------------	-------------

# Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2016 :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affecté à l'investissement en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-188 743.98€	0.00€	387 703.11€	198 959.13€
Fonctionnement	540 835.77€	410 794.82€	355 716.18€	485 757.13€
TOTAL	352 091,79€	410 794.82€	743 419.29€	684 716.26€

Monsieur PHILIP, Maire, ne participe pas au vote et quitte la salle à la fin de la présentation.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2016 de la commune annexé à la présente décision, Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le compte administratif 2016 de la commune.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

10 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : M DELORME, M MABY, MME ROMERO, MME CHABAUD 4 ABSTENTIONS : M CHARMASSON, MME BERGER, M LAVAUD, MME SEYLLER

# Affectation de résultats (délibération 18-2017)

Rapporteurs: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

### **EXPOSENT**

Les comptes de l'exercice 2016 sont arrêtés et font apparaître comme résultat :

Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé
245 413.30 €	198 959.13 €	240 343.83 €

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AFFECTER le résultat de la commune 2016.

### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE: M MABY, MME CHABAUD, MME ROMERO.

5 ABSTENTIONS: M LAVAUD, MME SEYLLER, MME BERGER, M CHARMASSON, M DELORME.

# 7) Tarifs communaux (délibération 19-2017)

# **RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

### **EXPOSENT**

Il convient de fixer annuellement les tarifs communaux pour l'année en cours.

# Bibliothèque:

Reprographie	0.15€
Carte membre résident Tavel	10.00€
Carte membre non-résident Tavel	15.00€

# Cimetière:

Petite concession	800.00€
Grande concession	1 000.00€
Colombarium (30 ans)	800.00€

# Garderie (jusqu'au 7 Juillet 2017)

QF < 767€	2.10€
QF > 767€	2.30€

# Garderie (à compter du 1er septembre 2017)\*

QF < 1000€	2.00€
1000€ <qf< 1500€<="" th=""><th>2.50€</th></qf<>	2.50€
QF > 1500€	3.00€

<sup>\* (</sup>pénalité multipliée par 2 si non réservation)

# Occupation du domaine public

Marché hebdomadaire	5.00€
Spectacles (intérieur ou extérieur)	30.00€
Forains fête votive (journée)	30.00€

### Piscine

Entrée – de 3 ans	Gratuit
Ticket (3-16ans)	1.50€
Ticket (+ 16 ans)	3.00€
Carte (3-16ans)	30.00€
Carte (+ 16 ans)	60.00€
Bonnet de bain	5.00€
Location horaire parasol	1.00€
Location horaire transat	1.00€
Location journée parasol	5.00€
Location journée transat	5.00€

# Restaurant scolaire (jusqu'au 7 Juillet 2017)

Enfants	3.40€
Adultes	4.80€

### Restaurant scolaire (à compter du 1er septembre 2017)\*

QF < 1000€	3.50€
1000€ <qf< 1500€<="" td=""><td>4.00€</td></qf<>	4.00€
QF > 1500€	4.50€
Adultes	5.00€

<sup>\* (</sup>pénalité multipliée par 2 si non réservation)

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- D'ACCEPTER l'application des tarifs communaux.

# **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE: MME SEYLLER

7 ABSTENTIONS: M MABY, MME CHARMASSON, M CHABAUD, M DELORME, MME ROMERO, MME

BERGER, M LAVAUD.

# 8) Règlement Intérieur achats et marchés publics (délibération 20-2017)

#### **RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

#### **EXPOSENT**

Le code des marchés public a été abrogé le 1<sup>er</sup> Avril 2016 et les différents seuils évoluent régulièrement. Il convient de définir les modalités de publicité et d'attribution des achats et marchés publics de la commune.

### Procédure adaptée :

Seuil	Mode de publicité	Mode d'attribution
<b>S1</b>	Aucune	Maire ou son représentant
S2	Adaptée	Maire ou son représentant
\$3	Profil acheteur + BOAMP ou JAL	Maire ou son représentant

### Procédure formalisée :

Seuil	Mode de publicité	Mode d'attribution
S4	Profil acheteur + BOAMP + JOUE	Commission d'appels d'offres

#### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2016-360 relatif aux marchés publics, et principalement ses articles 26, 30.8°, 34.I.1°.a, 34.I.1°.b,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- D'ADOPTER le règlement intérieur des marchés publics et des achats.

### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE: MME SEYLLER, MME BERGER, MME ROMERO

5 ABSTENTIONS: M MABY, MME CHARMASSON, M CHABAUD, M DELORME, M LAVAUD.

# 9) Attribution marché de travaux des sanitaires de l'école élémentaire (délibération 21-2017)

**RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET** 

### **EXPOSENT**

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux des sanitaires de l'école élémentaires dont les résultats sont les suivants :

Numéro lot	Désignation lot	Estimatif HT	Attributaire	Montant lot HT
1	Démolition/Gros Œuvre	14 475.00€	SGDP (Bagnols sur Cèze)	20 586.00€
2	Ossature bois	26 915.00€	Au cœur du bois (Aigues-Vives)	29 457.64€
3	Menuiseries extérieures	16 500.00€	Infructueux	0.00€
4	Aménagements intérieurs	39 367.00€	SGDP (Bagnols sur Cèze)	35 906.20€
5	Electricité	19 610.00€	TD ELEC (Sorgues)	8 740.00€
6	Plomberie/Sanitaires	23 765.00€	Thermique du midi (Tresques)	20 545.00€

#### Soit:

Total estimatif	Total marché	Variation en %
140 632.00€	115 234.84€	-18.06 %

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- D'ATTRIBUER le marché public relatif aux travaux des sanitaires de l'école élémentaire,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à relancer le lot 3 et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE: MME ROMERO, MME BERGER, MME SEYLLER, M CHARMASSON

4 ABSTENTIONS: M LAVAUD, M DELORME, MME CHABAUD, M MABY.

# 10) Modification de l'indice brut terminal-Indemnités des élus (délibération 22-2017)

# **RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

#### **EXPOSENT**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le calcul des indemnités des élus ne doit plus s'effectuer sur l'indice brut terminal fixé précédemment à 1015.

La DGFIP demande aux conseils municipaux de délibérer, à titre exceptionnel, de manière rétroactive.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- DE DECIDER qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le calcul du montant des indemnités de fonction pour le maire et ses adjoints s'effectuera sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en tenant compte de ses variations successives.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE: M DELORME, MME CHABAUD, M MABY

4 ABSTENTIONS: M CHARMASSON, MME SEYLLER, MME ROMERO, M LAVAUD

# 11) Tableau des effectifs 2017 (délibération 23-2017)

**RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET** 

#### **EXPOSENT**

Le tableau des effectifs 2017 s'établit comme suit :

# Filière administrative

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	Quotité de travail
Attaché territorial	1	35/35
Adjoint administratif principal 2 <sup>nde</sup> classe	2	35/35
Adjoint administratif principal 2 <sup>nde</sup> classe	1	28/35
Adjoint administratif	1	35/35
Adjoint administratif	1	20/35

# Filière animation

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	Quotité de travail
Adjoint d'animation	1	35/35
Adjoint d'animation	1	28/35

# Filière culturelle

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	Quotité de travail
Adjoint du patrimoine	1	22/35

# Filière médico-sociale

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	Quotité de travail
ATSEM principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1	35/35

# Filière technique

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	Quotité de travail
Agent de Maîtrise	2	35/35
Adjoint technique principal 2 <sup>nde</sup> classe	3	35/35
Adjoint technique principal 2 <sup>nde</sup> classe	1	28/35
Adjoint technique	5	35/35
Adjoint technique	1	32/35
Adjoint technique	1	28/35
Adjoint technique	1	20/35

### Non-titulaires

<u>Grade</u>	Quantité	Quotité de travail
Emplois d'avenir	3	35/35
Apprenti	1	35/35

# **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le tableau des effectifs 2017.

# **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

14 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE: M DELORME

4 ABSENTIONS: M LAVAUD, MME SEYLLER, M CHARMASSON, MME CHABAUD

# 12) Taux d'imposition 2017 (délibération 24-2017)

# RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

#### **EXPOSENT**

Il convient annuellement de fixer les taux d'imposition des 3 taxes pour 2017. Il est rappelé que l'effort fiscal de la commune est de 0.83% en 2016 (source DGFIP), ce qui signifie que l'imposition supportée par les habitants de Tavel est inférieure à 17% de la moyenne. Les taux restent inchangés, à savoir :

Taxe d'habitation	5.56%	133 218.00€
Taxe sur le foncier bâti	9.92%	214 074.00€
Taxe sur le foncier non bâti	64.85%	91 049.00€
	Total	438 341.00€

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'impositions prévisionnelles,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ACCEPTER l'application des taux d'imposition pour l'année 2017,
- DE CHARGER le Maire de procéder à la notification de cette décision à l'administration fiscale.

# **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

18 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE: M DELORME.

### 13) Emprunts 2017 (délibération 25-2017)

### RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

# **EXPOSENT**

Des négociations avec des organismes bancaires en vue d'obtenir un prêt afin de financer les investissements communaux ont été engagées, le conseil municipal doit désormais opérer son choix sur l'emprunt de la banque postale dont les principales caractéristiques du contrat de prêt sont détaillées ci-dessous :

Score GISSLER	1A	
Montant du contrat de prêt	350 000 €	
Durée de contrat de prêt	15 ans	
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements (sanitaire école et	
	foyer socio-culturel)	

La Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2032 est mise en place lors du versement des fonds

Montant	350 000 €
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au
	29/05/2017 avec versement automatique à
	cette date
Taux d'intérêt annuel	1.73%
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour
	tout ou partie du montant du capital restant dû,
	moyennant le paiement d'une indemnité
	actuarielle
Commission d'engagement	0.20% du montant du contrat de prêt

#### **PROPOSITION**

Vu la loi 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires, Vu le décret 2014-984 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints réunie le 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal:

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec la banque postale.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE: MME SEYLLER, M LAVAUD, M MABY, MME CHABAUD, MME ROMERO, M DELORME

2 ABSTENTIONS: MME BERGER, M CHARMASSON

# 14) Budget Primitif 2017 (délibération 26-2017)

### RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

#### **EXPOSENT**

Le Budget Primitif 2017 de la commune s'établit de la manière suivante :

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	600 050.00€
12	Charges de personnel	888 859.75€
14	Atténuation de produits	108 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	196 793.55€

66	Charges financières	60 500.00€
67	Charges exceptionnelles	1 130.00€
023	Virement à la section d'investissement	350 000.00€

# Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
13	Atténuation de charges	74 520.00€
70	Vente de produits	206 900.00€
73	Impôts et taxes	1 554 000.00€
74	Dotations	112 000.00€
75	Autres produits de gestion courante	1 500.00€
77	Produits exceptionnels	1 000.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00€
R002	Résultat reporté	245 413.30€

Total des sections de fonctionnement	2 205 333.30€
Total des sections de folictionnement	<u>∠ ∠05 535.50€</u>

# Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
16	Remboursement de la dette	200 000.00€
20	Immobilisations incorporelles	93 247.34€
21	Immobilisations corporelles	261 520.09€
23	Immobilisations en cours	869 025.92€
41	Charges financières	9 706.24€
040	Opérations d'ordres	10 000.00€

# Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations	405 343.83€
13	Subventions d'investissement	129 490.39€
16	Emprunts et dettes	350 000.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	350 000.00€
041	Opérations d'ordre	9 706.24€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	198 959.13€

Total des sections d'investissement	1 443 499.59€

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le BP 2017 M14 de la commune annexé à la présente décision, Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 23 Mars 2017, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le BP 2017 M14 de la commune.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par

11 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE : M DELORME, MME BERGER, M LAVAUD, M MABY, MME CHABAUD

3 ABSTENTIONS: MME SEYLLER, M CHARMASSON, MME ROMERO.

# 15) Actualisation demande de subvention pour la construction d'un city stade (délibération 27-2017)

### RAPPORTEURS: Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

#### **EXPOSENT**

Un projet de city stade est à l'étude. Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre du CNDS équipement, a lancé l'opération héritage 2024.

Dépenses	Montant en €HT
Réalisation	62 184.00€
Total	62 184.00€

Recettes	Montant en €HT
CNDS	12 437.00€
Autofinancement	49 747.00€
<u>Total</u>	62 184.00€

# **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'avis favorable du conseil municipal des jeunes, Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoints du 30 Mars 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- DE SOLLICITER le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative afin que cette opération soit éligible à une subvention au titre du CNDS, dans le cadre de l'opération Héritage 2024.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE: MME SEYLLER, M LAVAUD, MME BERGER, MME CHABAUD, MME ROMERO, M

**CHARMASSON** 

2 ABSTENTIONS: M MABY, M DELORME

# Questions diverses:

Claude PHILIP: Devis chauffage église

Demande de pastoralisme

Renfort gendarmes mobiles saison 2017

Pascale HARNANZ : Soirée philo mars + programmation à venir

Séverine EL HAOUESSE : Fête du sport

Céline SEYLLER: Demande au Maire s'il a parrainé un candidat à l'occasion des élections présidentielles.

Florian ANDRE : Compte-rendu sur la rencontre avec Me DEVINE au sujet des parcelles communales exploitées par les viticulteurs.

Franck BOURGADE : Participation à la manifestation du  $1^{er}$  avril 2017 avec les motards en colère (carrefour Tavel/Pujaut).

Fin de séance à 20h05

Pour extrait conforme

Le Maire, Claude PHILIP